

# Le cyber-harcèlement



## Comprendre ce qu'est le cyber-harcèlement

- ✓ Le cyber-harcèlement est le fait d'utiliser les technologies d'information et de communication pour porter délibérément atteinte à un individu, de manière répétée dans le temps.
- ✓ Bien que le cyber-harcèlement ne soit pas une infraction réprimée en tant que telle par la loi française, l'auteur d'actes accomplis à cette fin est susceptible de voir engager sa responsabilité sur le fondement du droit civil, du droit de la presse ou du code pénal.
- ✓ Le harcèlement en ligne peut se manifester par l'humiliation, les moqueries, les injures, la diffamation, le discrédit, l'intimidation, l'usurpation d'identité, les menaces physiques, les prises de contact insistantes...
- ✓ **Des conséquences identiques au harcèlement :**
  - ✎ Les messages, répétés dans le temps, blessent durablement un enfant
  - ✎ Sentiment de culpabilité, image de soi dévalorisée : harceleur, victime et spectateurs ressentent des maux similaires.
  - ✎ Des conséquences scolaires, sociales et psychiques de longue durée sur l'ensemble des acteurs de la vie scolaire.
- ✓ **Des modalités différentes par rapport au harcèlement :**
  - ✎ A l'école comme à la maison ou sur le chemin de l'école
  - ✎ Le cyber-harcèlement peut se produire 24h/24 et 7j/7 et aucun espace de la vie de la victime n'est protégé : à l'intérieur, à l'extérieur de l'établissement scolaire et jusqu'à son domicile.
  - ✎ **Diffusion massive et instantanée** qui touche un très large public, sans aucun contrôle.
  - ✎ **Caractère permanent**
    - Les contenus diffusés peuvent rester en ligne, même si le harcèlement cesse.
  - ✎ **Anonymat sur Internet**
    - Le harceleur peut rester anonyme en agissant via un pseudo et ne jamais se dévoiler.
  - ✎ **Difficulté à ressentir de l'empathie**
    - Les moyens modernes de communication créent une distance avec la victime qui peut libérer une certaine agressivité et encourager la banalisation de la violence.
- ✓ **Personne n'est à l'abri du cyber-harcèlement. Il peut avoir lieu entre** élèves mais également entre générations. Les membres de la communauté éducative peuvent aussi en être victimes.
- ✓ Le cyber-harcèlement peut prendre différentes formes sur une multitude de moyens de communication.

Pour prévenir le cyber-harcèlement dans votre établissement, appliquez une méthode **SUR**.

### ✓ Sécurité personnelle

#### ↳ Protéger ses informations personnelles

- Il s'agit de rappeler aux élèves ce que sont les informations personnelles. Les enfants et les adolescents fournissent tous ces éléments trop facilement sur leur profil alors qu'ils ne le font pas dans la vie « réelle ».
- Les éléments constituant les informations personnelles, en dehors du nom, du prénom ainsi que de l'âge (souvent obligatoires à l'inscription) ne doivent pas être divulgués.

#### ↳ Gérer les paramètres de confidentialité

- Les réseaux sociaux permettent aux jeunes de choisir qui a accès à leur profil. Pour être en sécurité, il faut paramétrer un maximum d'éléments au niveau le plus restrictif.

#### ↳ Confidentialité du mot de passe

- Entre amis, les jeunes s'échangent facilement leurs identifiants internet. En cas de conflit, la connaissance de ces informations facilite une vengeance qui peut passer par l'usurpation d'identité.
- Comme une brosse à dent, un mot de passe doit rester strictement privé et ou confidentiel.

#### ↳ Gérer les paramètres de confidentialité

- Les réseaux sociaux permettent aux jeunes de choisir qui a accès à leur profil. Pour être en sécurité, il faut paramétrer un maximum d'éléments au niveau le plus restrictif.

### ✓ Utilisation encadrée

#### ↳ L'utilisation du téléphone mobile au sein des établissements

- L'utilisation du téléphone mobile au sein de l'établissement doit être encadrée. Les règles qui la régissent doivent être impérativement inscrites dans le règlement intérieur, conformément à l'article L. 511-5 du code de l'Éducation.

#### ↳ Vérifier l'efficacité du système de filtrage de l'établissement

- Chaque établissement scolaire doit protéger son réseau informatique. Les systèmes de filtrage d'Internet permettent de bloquer entre autre l'accès aux réseaux sociaux et sites communautaires.
- De nombreux établissements filtrent les contenus à l'aide d'une liste noire qui répertorie les sites ou URL inappropriés.

### ✓ Respect

Pour éviter de voir sa responsabilité civile ou pénale engagée lorsque l'on utilise les nouveaux modes de communication, voici quelques conseils.

#### ↳ Respecter la vie privée

- Il s'agit de rappeler aux élèves ce que sont les limites à la liberté d'expression dans le respect du tiers et qu'il est impératif de respecter la vie privée des autres pour pouvoir prétendre au respect de son espace personnel.

#### ↳ Réfléchir avant de publier

- Ce n'est pas parce que l'on écrit en ligne ou via un mobile, que l'on peut insulter ou menacer impunément quelqu'un.

#### ↳ Respecter le droit à l'image

- Le droit à l'image permet à tout individu de faire retirer des photos le représentant, pour lesquelles il n'aurait pas donné d'autorisation de diffusion.

## Réagir

- ✓ Être attentif aux changements de comportement des élèves et savoir leur apporter soutien et assistance permet de limiter le cyber-harcèlement.
- ✓ Le cyber-harcèlement est un comportement que les jeunes élèves pratiquent souvent à l'abri du regard des adultes (parents, éducateurs).
- ✓ Certains signes peuvent vous aider à le repérer :

Chez la victime	Chez les auteurs et participants
Anxiété, crainte	Attitude agressive / provocatrice et vision positive de ce type de comportement
Faible estime de soi, commentaires négatifs	Faible empathie
Plaintes récurrentes	Cercle d'amis agressifs ou qui participent au harcèlement
Baisse d'intérêt pour les activités	Ne reconnaît pas l'impact de ses actes
Troubles du sommeil, fatigue	Utilisation de nombreux comptes en ligne ou un compte qui n'est pas le sien
Retards / Oubli de matériel	
Baisse des résultats scolaires / Absences	
Menaces (se faire du mal ou faire mal aux autres)	
Isolement du groupe / Repli sur soi	

## Responsabilité des adultes

- ✓ Tous les adultes doivent agir ensemble pour prévenir et combattre le cyber-harcèlement. Ils ont une responsabilité en termes de prévention mais aussi d'aide en cas de difficulté.
- ✓ L'âge de début d'accès à internet se situe aux alentours de 9 ans et ne cesse de diminuer. Rapidement, l'enfant va être équipé avec un outil numérique personnel : ordinateur, téléphone portable ou/et tablette. A partir de ce moment, tous les adultes présents dans la vie de l'enfant peuvent l'accompagner dans son utilisation numérique. Le cyber-harcèlement étant le risque le plus important auquel un enfant est exposé sur Internet, il est le devoir de tous de prévenir et combattre l'intimidation en ligne. Les premiers adultes à prodiguer aide et conseils en matière de sécurité sur Internet sont les parents (60%) puis les enseignants (43%) et enfin les pairs (26%). L'âge des premiers pas sur Internet est de plus en plus bas (9 ans en moyenne).
- ✓ **La responsabilité du personnel éducatif**
  - ↳ L'éducation nationale a un rôle fondamental à jouer dans la transmission des valeurs liées à un usage responsable d'internet, et s'engage donc à informer les élèves sur :
    - l'importance de parler des problèmes rencontrés avec les adultes de l'établissement et de venir en aide aux victimes
    - les risques liés à l'utilisation des nouveaux médias la protection de leurs données personnelles et de leur vie privée
    - le respect de la vie privée et du droit à l'image de leurs camarades
  - ↳ Le Brevet informatique et internet (B2i) permet d'inculquer un usage responsable d'internet.
  - ↳ Le personnel éducatif doit favoriser un usage sûr et éthique d'Internet et des téléphones et développer une culture d'entraide et de non tolérance à quelque forme de violence que ce soit.

## ✓ La responsabilité des parents

- ✎ Les parents ont tendance, à considérer les technologies numériques comme le domaine réservé de leurs enfants qui auraient davantage d'habiletés et de compétences. C'est souvent le cas pour la maîtrise technique de l'outil, en revanche ils ont une réelle méconnaissance des règles de fonctionnement ou des risques encourus. Les jeunes oublient souvent sur Internet les règles de bon sens, les principes de précaution ou de respect de soi et des autres.

## Réagir pour lutter contre un problème de cyber-harcèlement avéré

Comme pour le harcèlement, briser le silence est le 1<sup>er</sup> pas vers la résolution du problème.

- ✓ **Être attentif aux changements de comportement des élèves** : le cyber-harcèlement se pratique à l'abri du regard des adultes, mais certains signes peuvent vous aider à repérer le cyber-harcèlement.
- ✓ **Écouter la victime et les témoins** : apporter un soutien pour éviter que la victime ne culpabilise. Lui conseiller d'éviter de répondre aux messages blessants et de bloquer tout contact avec ses harceleurs.
- ✓ **Évaluer la situation** : demander à la victime et aux témoins de présenter clairement les faits.
- ✓ **Rassembler les éléments concrets** : enregistrer et imprimer les éléments concrets constitutifs du harcèlement (captures d'écrans des messages injurieux, photos, sms, emails...).
- ✓ **Signaler le contenu** : la plupart des sites utilisés par les jeunes proposent des options de signalement des individus malveillants ou des contenus inappropriés. Si le contenu n'est pas rapidement supprimé par le site, contactez le numéro vert national Net Écoute 0800 200 000 / [educnat@netecoute.fr](mailto:educnat@netecoute.fr) pour accélérer la procédure.
- ✓ **Identifier les acteurs** : si l'identité du harceleur n'est pas clairement visible dans les messages, un dépôt de plainte peut être conseillé.
- ✓ **Informier l'équipe éducative** : rassembler les informations disponibles sur les élèves concernés et protéger la victime.
- ✓ **Entamer le dialogue avec la/les personnes éditrices** : demander au(x) auteur(s) de retirer le contenu et de présenter des excuses auprès de la victime si cela se passe au sein de l'établissement.
- ✓ **Prévenir les parents** : à ce stade il est impératif d'engager la responsabilité des représentants légaux de l'élève victime comme ceux du ou des élèves auteurs.
- ✓ **Réunir une commission éducative et prononcer des mesures éducatives** : rassembler les parties prenantes pour résoudre la situation au sein de l'établissement, prendre éventuellement les mesures éducatives appropriées et organiser des interventions pédagogiques à destination des élèves et des parents en sollicitant l'association e-Enfance.
- ✓ **Engager éventuellement une procédure disciplinaire** : seuls les représentants légaux de la victime peuvent aussi entamer des démarches de nature judiciaire afin d'identifier le harceleur et/ou de voir engager des poursuites pénales.

## Éducation au bon usage des médias

- ✓ **L'éducation au numérique** est développée du primaire à la fin du lycée autour de **trois axes** :
  - ↳ connaître et comprendre les médias, y compris les médias sociaux
  - ↳ développer une analyse critique des sources d'information et des publications en ligne
  - ↳ concevoir et publier des productions numériques
- ✓ **Produire, interagir sur les médias sociaux**, c'est comprendre leur fonctionnement, apprendre à en user de façon responsable, en connaître les lois et les usages. Dès l'école primaire, faire participer les élèves, via les médias sociaux, à des projets tels que les classes découvertes, permet aux enfants de s'engager dans des pratiques dont ils doivent comprendre les limites et les contraintes, tout en étant encadrés par l'adulte. Au collège et au lycée, au-delà des programmes d'enseignement qui intègrent l'éducation aux médias et à l'information, des dispositifs permettent le développement progressif de l'autonomie de l'élève dans ses pratiques médiatiques.
- ✓ **Développer une analyse critique des sources d'information et des publications en ligne** permet aux élèves d'acquérir les compétences nécessaires pour sélectionner les données et les informations pertinentes dans une société de l'information prolixe (*abondante, diffuse*). C'est aussi une activité indispensable au développement des capacités d'argumentation et à l'exercice raisonné de la liberté d'expression.
- ✓ **Concevoir et publier des productions numériques**, c'est être capable de choisir le média en fonction des objectifs de production qu'on s'est fixés, du public ciblé, du temps et des moyens qu'on est prêt à y consacrer. C'est aussi être capable d'appréhender les contraintes liées aux services proposés par le média ou à l'équipement dont on dispose. C'est enfin se positionner en tant qu'acteur, responsable de ses publications. La semaine de la presse et des médias à l'école, portée par le CLEMI (*Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information*), marque un moment fort de contact avec les médias pour les établissements qui s'inscrivent dans cette démarche.
- ✓ De l'école au lycée, **le brevet informatique et internet (B2i)** permet aux élèves et à leurs enseignants de suivre l'acquisition progressive de différentes compétences : adopter une attitude responsable, communiquer et échanger, travailler en réseau, développer les compétences civiques et sociales ainsi que l'initiative et l'autonomie.

## Prévention, sensibilisation et repérage des signes

- ✓ Pour être efficace, la prévention de la cyber-violence doit s'inscrire dans un cadre plus global qui vise à favoriser le bien-être des élèves et des personnels, dans un esprit de coéducation avec les parents et les autres partenaires de l'école.
- ✓ Cette dimension du bien-être doit être prise en compte dans le projet d'école ou d'établissement et se concrétise dans les pratiques pédagogiques et éducatives.
- ✓ Il importe que l'ensemble des membres de la communauté éducative soit à l'écoute des élèves et attentif aux signes pouvant laisser supposer que l'un d'entre eux est victime de cyber-violence (changement soudain de comportement, repli sur soi, mise à l'écart du groupe, baisse des résultats scolaires, absentéisme, etc.).
- ✓ **Actions spécifiques de sensibilisation dans les écoles et les établissements :**
  - ↳ Développer un climat de confiance afin que les élèves puissent parler du problème lorsqu'ils sont victimes et qu'ils ne se sentent pas coupables ; informer les personnels (lors de la journée de prérentrée, à l'occasion de formations d'équipes, par l'intervention de partenaires....)
  - ↳ Inviter les parents à être vigilants en leur demandant de signaler tout problème : ils sont responsables des agissements de leurs enfants sur le web
  - ↳ Faire savoir aux élèves et aux parents que la cyber-violence ne peut pas être acceptée, qu'elle peut faire l'objet d'une procédure disciplinaire
  - ↳ Encourager les membres de la communauté éducative à signaler aux responsables de l'établissement tous les faits de cyber-violence et de prendre au sérieux toute plainte d'élève sur ce sujet
  - ↳ Vérifier régulièrement les photos mises sur le site web de l'école ou de l'établissement pour éviter tout piratage et problème
- ✓ **Actions spécifiques de sensibilisation dans la classe :**
  - ↳ Aborder, dans le cadre des programmes et de l'éducation aux médias, le bon usage d'internet
  - ↳ Apprendre aux élèves à : connaître les conséquences de leurs actes et les informer que certains comportements sont punissables par la loi (propos racistes, homophobes, calomnieux...)
  - ↳ Sensibiliser les élèves aux conséquences des cyber-violences et notamment du cyber-harcèlement
  - ↳ Les informer sur les démarches en cas de cyber-violences
  - ↳ Les prévenir des risques de prédation à caractère sexuel.